PROCÈS-VERBAL N°5

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **À :**	**06/04/2022** **9h30 à la Ligue Centre Val de Loire**
Présidence :	**M. Alain DESOEUVRES**
Présents :	**MM. Jean-Claude CLOUVET et Sylvie GUILBAUDAUD (18) en visioconférence, Frédéric Demay (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Éric JOUBERT et Jean Claude SCHEURER (45) - Guy MALBRAND**
Assistent à la séance :	**Mme Cindie HUDE, Référente administrative** **MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Glossaire :
CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
SYN : terrain synthétique
AOP : Arrêté d'ouverture au public
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :
La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée ''zone de dégagement'' en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

RETOUR CFTIS pour classements validés

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal **n° 04 du 21/02/2022**

METTRAY - STADE DE LA VALLÉE - NNI 371520101
Au regard des éléments transmis**, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 08/10/2026, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 15/07/2022**

ST JEAN DE BRAYE - STADE MARCEL THOMAS - NNI 452840101
Au regard des éléments transmis**, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 03/09/2026.**

ACTIONS CRTIS sur les éventuelles accessions fin de saison et CONTRÔLE des tests in situ non à jour

- ✓ **1er Contrôle** par District sur les **D2 et D1 pour le 15/04/2022 -** (2éme au 05/05/2022 avec avis)
- ✓ **1er Contrôle** Ligue sur les **R3 à N3 (effectué au 04/04/2022) -** (2éme au 05/05/2022 avec avis)
- ✓ **Voir remise à jour des règlements** des compétitions, coupes et championnats, vis-à-vis des règlements 2021 sur les équipements et éclairages
- ✓ **Le point sur les tests in situ non faits** – validation au plus tard le 30/06/2022

District du Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LURY SUR ARNON – STADE DE l'ARNON – NNI 181340101**

Cette installation était classée en niveau 6 (Ed 2014) jusqu'au 25/03/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 29/11/2021

- Rapport de visite de Mrs Chabance et Cotin du 29/11/2021 précisant ensemble non clos
- AAC du 29/11/2021 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 06/04/2032

- **DUN SUR AURON – STADE DES SPORTS DU COLOMBIER 3 – NNI 180870103**

Cette installation était classée en A8 stabilisé jusqu'au 14/12/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en A8 du 23/11/2021 et de la visite de Mrs Clouvet et Richard
Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 12/06/2029.

- **BOURGES – STADE DES BIGARELLES – NNI 180330501**

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 20/11/2023
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 31/01/2022

- Rapport de visite de Mrs Chabance, Richard et Thouvenot du 31/01/2022 précisant une largeur de 68m30
- AAC du 07/03/2021 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 06/04/2032 sous réserve de porter l'aire de jeu à 68m

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **VIERZON – STADE DE BROUHOT 1 – NNI 182790101**

Cette installation est classée en Niveau T2 SYN jusqu'au 21/01/2030
La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 08/02/2022 pour un projet de remplacement du gazon synthétique avec l'objectif du maintien en niveau T2SYN, ainsi que des documents transmis :

- Courrier du propriétaire détaillant le projet
- CCTP
- Plans de l'aire de jeu à 105 x 68 et de ses dégagements cotés. Pas de modification prévue (projet refait à l'identique)
- Rapport de visite CFTIS récent

L'avis ne porte que sur l'aire de jeu et ses dégagements

La CRTIS note :

- **Que le terrain est en forme de toit à 2 pans symétriques par rapport à l'axe central et avec pente unique longitudinale. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.**
- **Contrôle des drainages**
- **Mise en place d'une couche de souplesse** Polybase de 25mm
- **Moquette de type :** Polytan Ligaturf Cross GT Zéro 240 20/8 Fusion GT
- **RAPPEL : les bancs « joueurs » devront faire 7m50 (Art 3.9.5.2 Ed 2021)**

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des **performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service** et ensuite tous les 5 ans à la date anniversaire de cette mise en service.
Lors du choix du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de se faire remettre un **PV d'identification** des différents composants du produit proposé : couche d'amortissement, gazon synthétique, colles, charges de remplissage

La CRTIS donne un avis favorable pour ce remplacement de cette moquette (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau T2 SYN à l'issue des travaux.

La CRTIS rappelle que travaux terminés, une visite de classement CRTIS / CFTIS sera à programmer

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT 1 – NNI 180330101**

Cette installation est classée en niveau T2 jusqu'au 12/04/2022.
La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 27/01/2022 pour un projet de remplacement d'une pelouse naturelle et ses dégagements avec l'objectif du maintien en niveau T2PN ainsi que des documents transmis :

- Lettre de motivation du 27/01/2022
- Plan du projet aire de jeu 105 x 68 et de ses dégagements « sécurité » et augmentés cotés. Pas de modification prévue (projet refait à l'identique)
- DCE CCTP comprenant :
  - ✓ Dossier technique pour pelouse sur substrat élaboré hybride et grave drainante
  - ✓ Plan de drainage
  - ✓ Plan d'arrosage intégré pour 35 arroseurs Hunter G885 ou assimilés

<u>L'avis ne porte que sur l'aire de jeu et ses dégagements</u>

La CRTIS note :

- **Que le terrain est en forme de toit à 2 pans symétriques par rapport à l'axe central et avec pente unique longitudinale. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.**
- **Que les bancs de touche sont de 7m50, joueurs et 2m50, délégués**
- **Que les surfaces de sécurité augmentées seront en gazon synthétique 35mm (contrôle COFRAC) et mis en œuvre après 1m50 ligne de touche (Art 3.2.5 Ed 2021)**
- **Que l'arrosage est refait à neuf ainsi que le drainage**

La commission précise qu'un **PV d'essais** de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement Ed. 2021) **sera exigé** pour la confirmation de classement quinquennal

La CRTIS donne un avis favorable pour ce remplacement de pelouse (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau T2 PN à l'issue des travaux.

La CRTIS rappelle que travaux terminés, une visite de classement CRTIS / CFTIS sera à programmer

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **JOUET SUR L'AUBOIS – STADE MARCEL LAURENT – NNI 181180101**

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 09/11/2031
La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/03/2021 pour un projet de pare-ballons (60m) ainsi que des documents transmis :

- ✓ Plan coté de l'aire de jeu et de ses dégagements
- ✓ Plan du pare-ballons à 6m LB

La CRTIS donne un avis favorable pour la pose d'un pare-ballons (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021)

8. AFFAIRES DIVERSES

- **BOURGES – STADE DEPEGE** (Stade de rugby)
  - ✓ Demande de site de repli pour Bourges Foot suite à travaux sur le stade Rimbault
  - ✓ **Visite de Mr Desoeuvres du 24/03/2022** en présence des services de la Ville et du club

La CRTIS ne peut donner un avis favorable compte tenu que le rugby l'utilise et que beaucoup de travaux seraient à faire dans l'urgence.

- **BOURGES – STADE DES BIGARELLES – NNI 180330501**

La Commission prend connaissance du contrôle de l'éclairage de cette installation et du document transmis :

– Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Thouvenot en date du 31/01/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 38 Lux

➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.13

➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.24

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut classer cet éclairage

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **TROUY – STADE DE LA CHAPELLE – NNI 182670101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 02/12/2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/02/2022.

– Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Cotin en date du 08/02/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux

➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.63

➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.78

➢ Zone de sécurité (points bis) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/04/2024

District de l'Eure-et-Loir

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **VERNOUILLET – STADE DES GRANDS PRES 2 – NNI 284040102**

Cette installation était classée en A8 stab jusqu'au 03/09/2019

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en A8 St du 25/01/2021

- ➢ Rapport de visite de Mr Demay du 25/01/2022
- ➢ AAC pour 200 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 07/07/2025.

- **VERNOUILLET – STADE DES GRANDS PRES 3 – NNI 284040103**

Cette installation était classée en A8 stab jusqu'au 03/09/2019
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en A8 St du 25/01/2021

- Rapport de visite de Mr Demay du 25/01/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 07/07/2025.

- **MORANCEZ – STADE NOEL FOUQUET – NNI 282690101**

Cette installation était classée en niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 17/10/2019
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T5 du 10/02/2022

- Rapport de visite de Mr Demay du 10/02/2022
- Plan des vestiaires cotés et de situation
- AAC du 03/11/1999

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 jusqu'au 06/04/2032.

- **ORGERES EN BEAUCE – STADE RENE PIN – NNI 282870101**

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 08/01/2022
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T5 du 03/03/2022

- Visite de Mrs Bayarri et Bichette du 03/03/2022
- AOP du 03/09/2001 pour 100 personnes en tribune et 1000 en pourtour

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 06/04/2032.

- **MAINVILLIERS – STADE ESTHER-VILETTE – NNI 282290301**

Cette installation était classée en niveau 5s (Ed 2014) jusqu'au 08/07/2017
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T7 stabilisé du 11/03/2022

- ✓ Visite de Mr Demay du 08/03/2022 + photos
- ✓ Attestation administrative de Capacité du 14/03/2022 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 stabilisé jusqu'au 06/04/2032 et précise que son utilisation <u>ne sera pas possible en compétition de Foot A11.</u>

- **CLEVILLIERS – STADE MUNICIPAL MAX LEBOIS – NNI 281020101**

Cette installation est classée en niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 02/07/2020
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T5 du 22/02/2022

- Rapport de visite photos de Mr Demay du 22/02/2022
- AAC du 08/04/2022 bloquée à 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 06/04/2032.

- **DREUX – STADE PAUL BERT – NNI 281340401**

Cette installation est classée en niveau T7 jusqu'au 07/07/2025
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T7 du 15/03/2022

- Rapport de visite photos de Mr Demay du 15/03/2022 (Etude en cours pour T6)
- Buts remis aux normes pour 2,44 (photo mail du 04/04)

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

- **ST SYMPHORIEN LE CHATEAU – STADE DE LA ROCHEFOUCAULT – NNI 283610101**

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 09/07/2019
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 16/02/2022

- ✓ Rapport de visite photos de Mrs Demay et Deshayes du 10/02/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 06/04/2032 avec utilisation uniquement en 2 x A8.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **CHARTRES – STADE JACQUES COUVRET 3 et 4 – NNI 280850103 et 0104**

Mis en retrait au 10/03/2022 – visite effectuée par Mr DEMAY le 10/03/2022

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **THIRON GARDAIS – STADE MUNICIPAL – NNI 283870101**

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 16/09/2025. (Ensemble non clos)
La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 07/02/2021 pour un projet de complément de la main courante (180m) et de pare-ballons (70m) ainsi que des documents transmis :

- ✓ Plan de la main courante coté : 6m50 LB et 7m LT – bancs à 3m LT
- ✓ Plan du pare-ballons : +/- 7m LB

La CRTIS au vu de ce projet suggère l'étude en fonction d'un 105 x 68 ou dimensions maximales du fait de ce projet. Elle rappelle que les 2m50 obligatoires sont du 1er obstacle à la ligne de touche
La CRTIS donne un avis favorable pour ce complément de main courante et la pose d'un pare-ballons (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

- **DREUX – GYMNASE PIERRE ET MARIE CURIE – NNI 281349902**

Cette installation n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 15/03/2022 et des documents transmis :

- ✓ Arrêté d'Ouverture au Public
- ✓ PV de la Commission de Sécurité
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- ✓ Rapport de visite du 15/03/2022 effectué par Mr Demay

Elle attire l'attention sur l'absence de local arbitre (un vestiaire joueurs peut être pris en compte)
Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/04/2032.

- **DREUX – PALAIS DES SPORTS – NNI 281349901**

Cette installation n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 2 en date du 15/03/2022 et des documents transmis :

- ✓ PV de la Commission de Sécurité du 08/01/2019
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- ✓ Rapport de visite du 15/03/2022 effectué par Mr Demay

Au regard des éléments transmis, la CRTIS désigne Mr Guy MALBRAND (CRTIS / CFTIS) pour effectuer une visite de classement de cette installation pour T2 ou T1 (Demande transmise à la CFTIS le 11/04/2022).

- **AUNEAU – GYMNASE RAYMOND THIERRY – NNI 280159902**

Cette installation n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 26/01/2022 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/01/2021 (fournir pour Nb de personnes)
- PV de la Commission de Sécurité du 27/01/2021
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- Rapport de visite du 26/01/2022 effectué par Mr Demay

Elle attire l'attention sur l'absence de local arbitre (un vestiaire joueurs peut être pris en compte)
Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/04/2032.

- **AUNEAU – GYMNASE CLAUDE PERROT – NNI 280159901**

Cette installation n'a jamais été classée.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 26/01/2022 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29/01/2021 (fournir pour Nb de personnes)
- PV de la Commission de Sécurité du 27/01/2021
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- Rapport de visite photos de Mr Demay du 26/01/2022

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/04/2032.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

- **CHARTRES – STADE DE LA MADELEINE – NNI 280850101**

AOP du 26/10/1999 pour 500 personnes (extrait du PV de CdS)

8. AFFAIRES DIVERSES

- **STE GEMME MORONVAL – STADE LES LONGS CHAMPS – NNI 283320101**

Cet équipement était classé niveau T5. La modification en initial A8 n'est pas possible, par contre, il peut être tracé 2 FootA8 conformément au règlement 2021.

- ✓ Le reclassement T5 est jusqu'au 02/05/2029
- ✓ Visite de Mrs Demay et Deshayes du 22/10/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T5 et le dit : utilisable en 2 x FootA8.

- **CHAMPHOL – STADE PAUL DOUBLET – NNI 280700101**

Cet équipement a été mis à disposition le 01/01/2010 et est classé niveau 5sy (Ed 2014) jusqu'au 01/01/2030 (soit T4 SYN- Ed 2021) sauf que les tests in situ sont non conformes depuis le 09/03/2010
La CDTIS prend note des observations faites in situ par la Ste Sportingsols dans un rapport du 09/02/2021 et du devis du 23/03/2022 par Novaréa

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/01/2030 sous réserve de tests in situ conformes avant le 30/07/2022

- **LE GUE DE LONGROI – STADE GEORGES BOULOGNE - NNI 281880101**

Cette installation était classée en niveau T7 stb jusqu'au 03/09/2019

- ✓ Rapport de visite photos de Mrs Demay et Deshayes demandant des travaux de sécurisation

Au regard des documents transmis, la CRTIS met en sommeil cette installation. Aucune compétition officielle ne pourra s'y dérouler.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

- **DREUX – GYMNASE PIERRE ET MARIE CURIE – NNI 281349902**

Cette installation n'a jamais été classée.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 LED et des documents transmis :
– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/03/2022.
– Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 15/03/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.38
- ➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.59

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 4 LED jusqu'au 06/04/2026.

- **DREUX – PALAIS DES SPORTS – NNI 281349901**

Cette installation n'a jamais été classée.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 2 LED et des documents transmis :
– L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/03/2022.
– Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 15/03/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 811 Lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.58
- ➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.78

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 1 LED jusqu'au 06/04/2024, une fois le classement de l'installation effectif.

- **AUNEAU – GYMNASE CLAUDE PERROT – 280159901**

Cette installation n'a jamais été classée.
La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 LED et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/01/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 26/01/2022.
➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 491 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.65
Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 3 LED jusqu'au 06/04/2024.

- **AUNEAU – GYMNASE THIERRY RAYMOND – 280159902**

Cette installation n'a jamais été classée.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 LED et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/01/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 26/01/2022.
➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 252 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72
Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 4 LED jusqu'au 06/04/2024.

9.2 Confirmations de classement

- **DREUX – STADE HAMEAU PAUL BERT 2 – NNI 281340402**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 23/11/2021
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/11/2021.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mrs Demay et Magnier en date du 09/11/2021.
➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.27 **(mini 0,4 pour E6)**
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.64
➢ Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire
Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/04/2024, une fois l'installation classée.

- **SANCHEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 283640101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 18/06/2016

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2022.

− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 03/03/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 122 Lux

➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.51

➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.71

➢ Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/04/2024

- **ABONDANT – STADE MUNICIPAL – NNI 280010101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2022.

− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mrs Deshayes et Magnier en date du 03/03/2022.

Lors du contrôle, il a été constater plusieurs projecteurs en panne faussant les relevés.

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut classer cet éclairage et le dit, non utilisable en compétition officielle jusqu'à réparation et contrôle à suivre

- **CHARTRES – COMPLEXE DE LA MADELEINE 3 – NNI 280850503**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 28/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/03/2022.

− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 09/03/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 147 Lux

➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.19

➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.42

➢ Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire

La CRTIS demande un contrôle de réglage complet par le prestataire de service afin de limiter les nuisances lumineuses vis-à-vis du voisinage.

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/04/2024 sous réserve d'un réglage complet avant le 01/09/2022.

- **TREMBLAY LES VILLAGES – STADE MUNICIPAL – NNI 283930101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 31/08/2022
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :
– L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/03/2022.
– Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 23/03/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- ➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.67
- ➢ Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 LED jusqu'au 06/04/2026.

District de l'Indre

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

- **VILLEDIEU SUR INDRE – STADE LUCIEN BERTHELOT 2 et 3 – NNI 362410102 et 0103**

Ces installations sont des créations sans avis préalable demandé
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de 2 demandes de classement en A8 SYN du 23/02/2022

- ➢ Visite de Mr Champagnat du 01/02/2022
- ➢ Plan des aires de jeu FootA8 **(pour rappel : l'aire de jeu tracée en FootA11 est non conforme en dimensions – réalisation faite sans AP)**
- ➢ Tests in situ Novarea du 29/11/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de ces installations en niveau A8 SYN jusqu'au 06/04/2032.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **JEU LES BOIS – STADE JEAN PROT ET ROLAND GODINET – 360890101**

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 23/01/2028
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T5 du 16/02/2022 suite à la construction de vestiaires neufs

- ➢ Rapport de visite de Mr Champagnat du 16/02/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T5.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **CHATEAUROUX – STADE MICHEL GUIGNARD 2 - 360446002**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 10/12/2029

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/03/2022 pour un projet de gazon synthétique en remplacement d'un « herbe » avec l'objectif d'un niveau T4 SYN, ainsi que des documents transmis :

- Lettre d'intention du propriétaire détaillant le projet (demande en T3) du 08/04/2022
- Plans de l'aire de jeu à 105 x 68 et de ses dégagements cotés. (LT > 2m80 – LB > 6m – bancs +/- 3m – buts à 8 mini 2m50 axe)
- Plan des vestiaires associés au projet (2 x 20 m² hors sanitaire + 8,50m² HS « arbitres » donc niveau T4) – <u>fournir dimensions des bancs ou CCTP</u>
- Traçage FootA11 et FootA8

La CRTIS note :

- **Que le terrain est en forme de toit (0,7%) à 2 pans symétriques par rapport à l'axe central et avec pente unique longitudinale. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.**
- **Pose de drainages**
- **Pas de référence de la sous couche et de la moquette avec charge**

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des **performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service** et ensuite tous les 10 ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Lors du choix du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de se faire remettre un **PV d'identification** des différents composants du produit proposé : couche d'amortissement, gazon synthétique, colles, charges de remplissage

La CRTIS donne un avis favorable pour la pose de cette moquette (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau T4 SYN à l'issue des travaux.

La CRTIS rappelle que travaux terminés, une visite de classement CRTIS sera à programmer

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

- **VENDOEUVRES – STADE JEAN ROBERT GIRAUDON – NNI 362320101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 29/09/2030

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/02/2022 pour un projet de vestiaires afin de maintenir un Niveau T5 minimum ainsi que des documents transmis :

- ✓ Lettre d'intention signée du maire le 22/02/2022 avec échéancier
- ✓ Plan de masse et des vestiaires cotés

La CRTIS note :

- ✓ **4 Vestiaires joueurs de 23m² hors sanitaire (donné 29m² avec les sanitaires)**
- ✓ **2 vestiaires « arbitres » de 8m² hors sanitaire (donné 12,50m² avec sanitaires)**
- ✓ **Bureau de 11m² (<u>ne peut être mutualisé avec l'infirmerie</u>)**

La CRTIS rappelle que les surfaces doivent être hors sanitaire (Règlements 2014 et 2021). Pour un changement de niveau en T4 possible, il faut l'aire de jeu à 105 x 68. Ce point précis valoriserait l'investissement du propriétaire

La CRTIS donne un avis favorable pour un niveau T5 et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture … devront être conformes aux prescriptions d'un niveau T5 selon le règlement 2021

4.5 Éclairage initial

- **CHATEAUROUX – STADE MICHEL GUIGNARD 2 - 360446002**

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable installation du 22/03/2022, la création d'un éclairage LED E6 et des documents suivants :
1/ Lettre d'intention du 08/04/2022
2/ La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE LED signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/03/2022.
3/ Une étude photométrique LED en date du 28/01/2022

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts non symétrique – 18m / 4m80
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (3 / mât)
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Eclairement horizontal Moyen calculé : 165
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,72
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,82
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Non communiqués

La CFTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

District de l'Indre-et-Loire

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **DESCARTES – STADE DE LA CROSSE – NNI 371150201**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 06/07/2022
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 09/02/2022

- Rapport de visite de Mrs Dutheil et Freulon du 08/02/2022 signalant son unique utilisation en 2 FootA8

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 06/04/2032, fonction de son utilisation en 2 x A8 uniquement.

- **ANTOGNY LE TILLAC – STADE LES FOUGERES – NNI 370050101**

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 16/09/2024
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T6 du 09/03/2022

- Visite de Mrs Dutheil et Freulon du 09/02/2022 signalant un ensemble non clos

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 06/04/2032.

- **CHINON – STADE DE LA PLAINE DES VAUX 2 – NNI 370720102**

Cette installation est classée en T7 jusqu'au 21/09/2021
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T7 du 14/03/2022

- Visite de Mrs Dutheil et Freulon du 14/03/2022 signalant des bancs dégradés
- **Rappel** : La pose d'une main courante permettrait, après AP, de pouvoir prétendre à un classement supérieur

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 06/04/2032.

- **CINAIS – STADE DU RULON – NNI 370760101**

Cette installation est classée en T5 jusqu'au 21/12/2025
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T5 du 25/03/2022

- Visite de Mrs Dutheil et Freulon du 18/03/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 06/04/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.2 Tests in-situ de maintien de classement

- **MONTLOUIS – STADE DOMINIQUE ROCHETEAU - NNI 371560102 (ex Eugène Cholet 2)**

✓ Reçu tests in situ Labosport du 16/04/2020

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **TOURS - COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610111**

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable installation du 16/03/2022, concernant l'aire de jeu synthétique pour T4SYN et des documents suivants :
1/ Lettre d'intention du 12/03/2022 signée de l'Adjoint aux Sports
2/ Demande d'avis préalable du 16/03/2022
3/ Plan de masse

Aire de jeu synthétique N°11

- ✓ Plan de l'aire de jeu à 105 x 68 avec 2 tracés FootA11 et FootA8 **(Fournir dossier technique de la moquette)** et de ses dégagements
  LT > 2m75 avec axe buts A8 à +2m50
  LB > 6m sur toute la largeur
- ✓ Bancs de touche « joueurs » > 6m
- ✓ Bancs de touche « délégués » > 4m – avec dégagement d'1m au dos pour l'ensemble

La C.R.T.I.S. note :

- **Que le terrain est en forme de toit à 2 pans symétriques par rapport à l'axe central et avec pente unique longitudinale. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.**
- **Les buts de Foot A8, en position repliée devront se trouver en tous points à l'extérieur de la zone de sécurité de 2m50**
- **Que le remplissage du gazon synthétique sera soit du sable, soit d'origine végétale.**

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à la date anniversaire de cette mise en service.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour un Niveau T4 SYN et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures… devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage

- **TOURS - COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610112 et 0111**

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable pour un arrosage intégré du 16/03/2022, concernant les aires de jeu et des documents suivants :

- ✓ Lettre d'intention du 12/03/2022 signée de l'Adjoint aux Sports
- ✓ Plan de masse
- ✓ CCTP page 14 – Art 2.15
- ✓ Arrosage intégré de type Hunter

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **TOURS - COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610112**

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable installation du 16/03/2022, concernant l'aire de jeu couverture herbe pour T7 et des documents suivants :
1/ Lettre d'intention du 12/03/2022 signée de l'Adjoint aux Sports
2/ Demande d'avis préalable du 16/03/2022
3/ Plan de masse

<u>Aire de jeu couverture herbe N°12</u>

- ✓ Plan de l'aire de jeu à 105 x 68 avec tracés FootA11 et FootA8 et de ses dégagements
  LT > 2,65 avec axe buts A8 à 2m50
  LB > 6m sur toute la largeur
- ✓ Bancs de touche « joueurs » > 6m
- ✓ Bancs de touche « délégués » > 4m – avec dégagement d'1m au dos pour l'ensemble

La C.R.T.I.S. note :

- **Que le terrain est en forme de toit à 2 pans symétriques par rapport à l'axe central et avec pente unique longitudinale. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.**
- **Les buts de Foot A8, en position repliée devront se trouver en tous points à l'extérieur de la zone de sécurité de 2m50**

La C.F.T.I.S. donne un avis favorable pour un Niveau T7 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

- **TOURS - COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610111**

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable installation du 16/03/2022, concernant la mise aux normes des vestiaires pour un niveau T4 et des documents suivants :
1/ Lettre d'intention du 12/03/2022 signée de l'Adjoint aux Sports
2/ Demande d'avis préalable du 16/03/2022 **à fournir**
2/ Plan coté du projet réhabilitation des vestiaires soit :

- 2 vestiaires joueurs de plus de 20m2, avec salle de douches et sanitaires.
- 1 vestiaires arbitres de 11m2, avec douche, lavabo et sanitaire.
- 1 local délégués (préférable d'utiliser le 3ème vestiaire afin de libérer la sortie joueurs, arbitres et délégués) – Ce local n'est que recommandé en T4
- 1 sanitaires donnant sur l'extérieur pour le public

La CRTIS émet un avis favorable sur la base du plan fourni sous réserve de la modification du lieu du local délégués (local recommandé - Ed 2021).

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **ANTOGNY LE TILLAC – STADE LES FOUGERES – NNI 370050101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 04/12/2021
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
– L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/03/2022.
– Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Duthiel en date du 09/03/2022.

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 119 Lux **(E6 >> mini 120)**
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,58
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.76
- Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/04/2024.

- **CHINON – STADE DE LA PLAINE DES VAUX – NNI 370720101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 21/04/2021
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
– L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/03/2022.
– Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Duthiel en date du 14/03/2022.

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 171 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.71
- Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/04/2024.

- **MAILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 371420101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 28/11/2021
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/03/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Duthiel en date du 30/03/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 137 lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.63
➢ Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/04/2024.

- **LA CELLE ST AVANT – STADE DE LA JOUBARDIERE – NNI 370450101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 13/12/2021
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/03/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Duthiel en date du 30/03/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 173 lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0,48
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70
➢ Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/04/2024.

- **CINAIS – STADE DU RULON – NNI 370760101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 19/12/2021
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Duthiel en date du 25/03/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 159 lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.67
➢ Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/04/2024.

- **AZAY SUR CHER – COMPLEXE SPORTIF HENRI ALARY 2 – NNI 370150102**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 27/06/2017
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/02/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 09/02/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 95 lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0,27
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.51
➢ Zone de sécurité (points bis) : non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/04/2024.

- **MONTLOUIS – STADE EUGENE CHOLET 2 – NNI 371560102**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 02/01/2021
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/04/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Martinière en date du 05/04/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 188 lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0,24 **(mini 0,4 pour E6)**
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.47 **(mini 0,6 pour E6)**
➢ Zone de sécurité (points bis) : relevé mais non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 LED jusqu'au 06/04/2026.

- **MONTS – STADE DES GRIFFONNES 1 – NNI 371590101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 suite à travaux et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/04/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Duthiel en date du 12/04/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 166 lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0,49
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.68
➢ Zone de sécurité (points bis) : relevé mais non obligatoire

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/04/2024.

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

- **CHAILLES – STADE GEORGES METAIS 3 – NNI 410320103**

Cette installation est une création en SYN
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en T4 SYN du 14/03/2022

- Visite de Mr Fournillon du 11/03/2022
- Rapport de visite du 14/12/2021
- Tests in situ LABOSPORT du 30/11/2021 conformes
- AOP du 02/12/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 06/04/2032.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

- **CHAILLES – STADE GEORGES METAIS 1 – NNI 410320101**

Cette installation est classée en T4 jusqu'au 03/10/2022
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 14/03/2022

- Visite de Mr Fournillon du 11/03/2022
- **Info** : Afin de classer le 0103 en T4 SYN, le 0101 est déclassé en T7

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 06/04/2032.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.2 Installations équipées d'un arrosage

- **SAINT OUEN – STADE MAURICE SCHATTEMAN – NNI 412260101**

✓ Demande d'AP pour un arrosage intégré signé du propriétaire du 21/03/2022
✓ Plan d'arrosage sur 105 x 68
✓ Type d'arroseur HUNTER

La CRTIS donne un avis favorable pour ce projet d'arrosage intégré (Art 3.10.1 Ed 2021)

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- **ROMORANTIN – STADE TOURNEFEUILLE 2 – NNI 411940202**

Cette installation est classée en Niveau en fonction de 2 x A8 jusqu'au 18/07/2023
La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/03/2022 pour un projet de main courante afin d'obtenir un Niveau T6 minimum ainsi que des documents transmis :

✓ Lettre d'intention signée du maire le 11/03/2022
✓ Plan de masse + plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs + 1 vestiaire arbitres **+ 1 sur un autre site proche)**
✓ Plan projet de l'aire de jeu coté de **100 x 55 (contrainte foncière vue sur site)** avec un équipement de 2 x FootA8 + pose main courante 3m LT et 6m LB
✓ Courrier attestant de cette contrainte signée du maire

La CRTIS donne un avis favorable pour un niveau T6 maximum (modification du NNI pour 0202 uniquement).

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

- **ROMORANTIN – STADE JULES LADOUMEGUE 2 - NNI 411940102**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 30/06/2031

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/03/2022 pour un projet de vestiaires et d'agrandissement de l'aire de jeu à 105m afin d'obtenir un Niveau T5 minimum ainsi que des documents transmis :

- ✓ Lettre d'intention signée du maire le 11/03/2022
- ✓ Plan projet de vestiaires (2 x 25m² HS + arbitres de 12m² HS – sanitaire joueurs et public)
- ✓ Plan projet de l'aire de jeu coté de **105 x 65 (contrainte foncière vue sur site – tribune et dénivelé avec le 0103)** et des dégagements (2m50 LT et 6m LB)
- ✓ Courrier attestant de cette contrainte signée du maire

La CRTIS donne un avis favorable pour un niveau T5 et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture … devront être conformes aux prescriptions d'un niveau T5 selon le règlement 2021

District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

- **BOYNES – COMPLEXE SPORTIF – NNI 450500101**

Cette installation est classée en T7 jusqu'au 03/06/2019 (Foot2000 non à jour)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T5 du 02/12/2021

- ➢ Visite de Mrs Scheurer et Chevy du 23/02/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 06/04/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.2 Tests in-situ de maintien de classement

- **MONTARGIS – STADE BERAUD 2 – NNI 452080102**

Reçu tests in situ Novaréa du 30/07/2020 – conformes

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

PV n°3 du 05/03/2022 – pris note

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

- **SARAN – STADE DU BOIS JOLY 2 – NNI 453020102**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 15/10/2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2022.

– Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr Gossec en date du 14/03/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 137 lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0,32 **(E6 > mini 0,40)**
- ➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.50 **(E6 > mini 0,60)**
- ➢ Zone de sécurité (points bis) : notés

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 LED jusqu'au 06/04/2026.

- **LE MALESHERBOIS – STADE LA FONTAINE A JOIGNEAU – NNI 451910101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 18/02/2021
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :
− L'imprimé de demande de CONFIRMATION de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/03/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par Mr SCHEURER en date du 10/03/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 189 lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0,49
➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72
➢ Zone de sécurité (points bis) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/04/2024.

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

- **ORLEANS – STADE MAURICE GARCIN - 452340201**

➢ Rapport (mail du 08/03/2022) de délégué, Mr Seulin Frédéric, sur la surface de jeu en synthétique (trous dans tapis) et montrant que la sécurité des acteurs du jeu peut être mise en cause - Equipement classé T3 SYN
➢ Photos

Pour rappel, cet équipement a été mis à disposition le 01/12/2005 et les derniers tests in situ date du 10/02/2015
Au regard des éléments transmis, la Commission demande la transmission du document suivant :

➢ Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale du **01/12/2020**

Dans l'attente de la transmission de ce rapport d'essais**, Mr DESOEUVRES, Président CRTIS a été désigné pour effectuer une visite portant sur la sécurité des utilisateurs**

Visite effectuée le 18/03/2022 - La CRTIS, en accord avec le représentant de la ville, propose :

✓ Réparation de la moquette, plus tests in situ à faire avant le 22/04/2022
✓ Si non-conformité sur les tests in situ ou non réparation, l'installation sera mise en retrait de classement et ne permettra plus l'organisation de compétitions.

- **ST JEAN LE BLANC – STADE CHARBONNIER 2 – NNI 452860102**

Rapport de délégué, Mr Marchal Jean-Paul du 02/04/2022 sur l'éclairage du synthétique (match de R2)

✓ Lampes non allumées ou en panne
✓ Pour rappel, cet éclairage E6 n'est plus classé depuis le 02/01/2021
✓ Dossier transmis à la CDTIS 45 et à la Commission des Championnats Ligue pour suite à donner

- **PROCHAINE REUNION >> sur convocation**
- **DOSSIER A RECEVOIR**

Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND

Publié le 19/04/2021